



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

14 février 2017

ETF et risques associés : l'AMF apporte un éclairage sur le marché français des fonds indiciels cotés

Ces dernières années, le marché des fonds indiciels cotés (exchange traded funds ou ETF) a connu un essor important en Europe, comme à l'échelle mondiale. Dans une étude réalisée sur le marché français des ETF, l'Autorité des marchés financiers analyse les conséquences de son essor sur la liquidité et la stabilité des marchés.

Sous l'influence d'investisseurs à la recherche de rendements et de produits à faibles coûts, le marché des fonds indiciels cotés (exchange traded funds en anglais ou ETF) a connu, ces quatre dernières années, un essor important, dont témoigne une progression annuelle des encours mondiaux de 20 %. Les ETF représentent désormais plus de 2 850 milliards d'euros d'actifs sous gestion, soit 7 % des encours de la gestion collective mondiale. Ce poids et la survenue d'épisodes de décrochage aux Etats-Unis à l'été 2015 posent la question des éventuels risques associés sur la liquidité et la stabilité des marchés.

Parallèlement aux réflexions entreprises au niveau international, l'AMF a souhaité apporter un éclairage sur ces questions en concentrant son analyse sur le marché français (ETF cotés sur Euronext Paris). Le marché des ETF listés sur Euronext Paris se compose de 477 fonds pour un encours sous gestion total de 103 milliards d'euros à fin 2016 (en hausse de 66 % par rapport à 2014). Après un état des lieux et une description des risques associés, l'analyse de l'AMF a porté sur l'impact des ETF sur les marchés des instruments financiers qui les composent ou dont ils répliquent la performance.

L'étude permet ainsi de montrer que :

- les mécanismes de coupe-circuits en vigueur sur Euronext Paris permettent de contenir le risque d'écartement important entre le prix négocié de l'ETF et la valeur liquidative instantanée du panier sous-jacent ;
- les taux d'emprise des ETF du marché parisien ne semblent pas suffisants pour avoir seuls, en cas de rachats de parts, un impact significatif sur leurs marchés sous-jacents ;
- les mouvements de souscription/rachat de parts d'ETF semblent contra-cycliques, jouant ainsi davantage un rôle d'amortisseur que d'amplificateur des grands mouvements de cours.

Pour l'AMF, il convient néanmoins, si l'attrait des investisseurs se poursuit, de rester vigilant en périodes de stress sur les marchés. Durant ces périodes, en effet, les prix des parts des ETF sont susceptibles de connaître une importante décote et les effets de corrélation peuvent amplifier la volatilité sur les marchés sous-jacents.

Pour mémoire :

Un fonds indiciel coté est un fonds visant à répliquer la performance d'un indice de référence (en achetant les titres le composant ou au moyen d'une réplification synthétique via des dérivés). L'ETF est négociable en bourse comme une simple action. Il existe aujourd'hui des ETF sur toutes les classes d'actifs (actions, obligations, matières premières, changes).

A propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site www.amf-france.org

Contact presse :

Direction de la communication de l'AMF - Christèle Fradin - Tél : +33 (0)1 53 45 60 29 ou +33 (0)1 53 45 60 28

En savoir plus

Les ETF : caractéristiques, état des lieux et analyse des risques - Le cas du marché

📄 français

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSSTABLEAU DES INVESTISSEURS
PARTICULIERS

ACTIONS

13 octobre 2021

Tableau de bord des
investisseurs
particuliers actifs n°4 -
Octobre 2021



RAPPORT / ÉTUDE

INDICES DE RÉFÉRENCE

11 juin 2020

Le marché des indices
financiers :
opportunités et
risques



COMMUNIQUÉ AMF

ETF

24 mars 2017

L'AMF lance une
consultation publique
sur sa doctrine afin de
renforcer le cadre
applicable aux fonds
indiciels cotés (ETF) de
droit français



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02